

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR



COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR

7 Place de l'Eglise 03.80.47.44.99.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

Étaient présents : Arnaud BARTHELET, Florine VAUGE-LAPOSTOLLE, Sébastien GILOT, Magali VEYRE, Lionel TISSERANDOT, Daniel RUARD,

Absents : Jean-Louis DRANCOURT donne procuration à Daniel RUARD, Cindy GIRARDOT donne procuration à Lionel TISSERANDOT.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19h40.

Secrétaire de séance : Florine VAUGE-LAPOSTOLLE est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Délibération - Décision Modificative budgétaire N° 1/2024 :

Le Maire explique que cette décision modificative est liée à l'annulation de 3 titres concernant la taxe de voirie 2023. Cette annulation s'explique par le décès des contribuables concernés.

Le montant total de l'annulation est de 40,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la décision modificative à l'unanimité.

Délibération - Décision Modificative budgétaire N° 2/2024 :

Cette délibération concerne les travaux à venir sur le clocheton de l'église.

Une facture d'un montant de 6 564,00€ sera imputée à la section de fonctionnement.

.../...

A la section d'investissement, il faut prévoir des crédits supplémentaires à l'article 2138 pour un montant de 6 900,00€ et inscrire en parallèle la subvention de de 5 000,00€ au compte 1323.

Le budget 2024 étant en suréquilibre dans sa section d'investissement, et après prise en compte de cette décision modificative, les recettes d'investissement sont de 73 708,81€ et les dépenses d'investissement sont de 41 045,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la décision modificative à l'unanimité.

Délibération - Révision de la taxe de voirie :

Le Maire sollicite l'avis des conseillers pour fixer cette taxe en même temps que les autres taxes en début d'année. Les conseillers approuvent cette proposition.

Pour l'année en cours, la taxe de voirie est votée à l'unanimité à 10,50€ l'hectare.

Cette révision de la taxe de voirie est adoptée à l'unanimité.

Délibération - Travaux de voirie Rue de l'Eglise :

Daniel Ruard propose la réfection de cette courte rue de 62 mètres en 2025.

Deux devis sont examinés et celui de l'entreprise ETM est retenu pour un montant de 14 155,20€ TTC. Une subvention de 50% sera sollicitée ; le reste à financer pour la Commune sera donc de 7 077,60€ TTC qui sera à prévoir au budget 2025.

Délibération - ONF : État d'assiette 2025 :

Daniel Ruard présente les propositions de l'ONF pour l'année 2025

Parcelle	surface (ha)	type de coupe			
2	3,91	Coupe Sanitaire			
11	4,22	Perchis - 1er passage (10 à 30 cm)			
26	3,12	Chêne rouge - parquets 25 à 30 cm - affouage 2024/2025			
27	3,57	Si parcelle exploitée			
32	4,62	Coupe Sanitaire			
33	4,57	Coupe Sanitaire			
35c	2,66	Chêne rouge - parquets 25 à 30 cm - affouage 2024/2025			

Le Conseil Municipal :

FIXE le volume maximal estimé des portions à 30 stères,

ARRÊTE le règlement d'affouage joint à la présente délibération,

FIXE les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

.../...

- Abattage du taillis et des petites futaies : 31/04/2026,
- Vidange du taillis et des petites futaies : 31/10/2026,
- Façonnage et vidange des houppiers : 31/10/2027.

*Faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront déchus des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la Commune, sauf si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé à l'affouagiste de manière dérogatoire et exceptionnelle par le Conseil Municipal.

ACCEPTE sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière,

INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

Délibération - Agrivoltaïsme et photovoltaïque :

- Réservation Foncière Propriétaire pour la Parcelle D42a

Mise en place d'une centrale solaire au sol sur une surface de 1ha 22a.

Une demande éventuelle de défrichement a été transmise à la DDT pour le cas où cette démarche soit nécessaire.

Modalités financières :

Loyer d'environ 4 800,00€ HT/an

Bouquet de 50 000,00€ HT payé dans les 30 jours qui suivent la pose de la centrale

Cette délibération est prise à l'unanimité.

- Réservation Foncière Exploitant pour la parcelle ZC88

Dans un premier temps, mise en place de panneaux photovoltaïques sur une surface de 2ha.

Dans un second temps, mise en place de panneaux photovoltaïques sur une surface de 4ha.

.../...

Modalités financières :

Loyer de 2 000,00€ HT/MW/an réparti de la façon suivante :

- . 1 600,00€/MW de loyer à 50% pour le propriétaire et 50% pour l'exploitant,
- . 400,00€/MW au bénéfice de l'exploitant pour une prestation de service en rapport avec l'activité agricole sur le site.

Bouquet de 40 000€ HT payé dans les 30 jours suivant la fin de la pose des panneaux.

Cette délibération est prise à l'unanimité.

Information : Rénovation salle communale :

La subvention de la Communauté de Communes est accordée à hauteur de 100 000,00€.

La subvention de l'Etat est accordée à hauteur de 172 572,00€.

Subvention du Conseil Départemental : en attente d'accord.

Information - Travaux au Pont de Goule :

Des travaux sont nécessaires pour lutter contre l'érosion de la berge au droit de la propriété de Monsieur Jacques Bacot.

Des mesures de l'érosion ont été réalisées entre l'été 2023 et l'été 2024 par Anne-Laure Garnier et Daniel Ruard qui remercie vivement cette habitante pour sa disponibilité et sa compétence.

De même, des travaux de nettoyage et de débouage du lit de la rivière sont nécessaires. Lionel Tisserandot est déjà intervenu à plusieurs reprises pour enlever des embâcles dans le lit de la rivière. Le Maire remercie vivement ce conseiller municipal pour sa disponibilité et son savoir-faire.

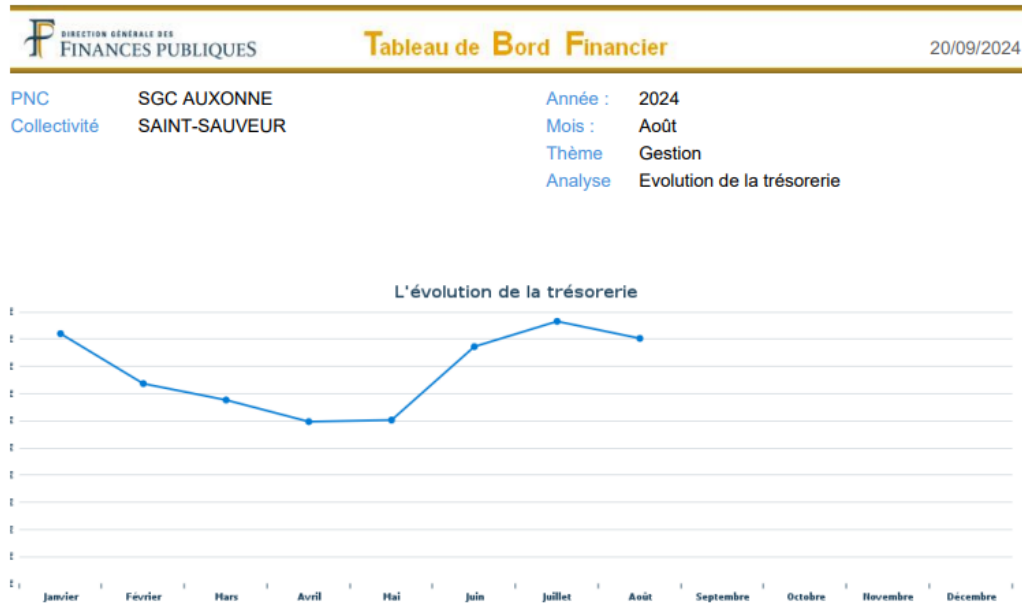
Sébastien Meuriot interviendra sur ces deux aspects ; nettoyage du lit de la rivière et pose d'enrochements destinés à préserver la berge de l'érosion. Un devis a été établi pour un montant de 1 300,00€ TTC.

Toutefois, la réalisation de ce travail nécessite l'accord de la Direction Départementale des Territoires ; un dossier a été constitué puis envoyé à cette administration de l'Etat.

.../...

Questions diverses :

Information - Évolution de la Trésorerie :



Fossé Route de Maxilly :

Lionel Tisserandot signale que le fossé qui descend du Bois des Manches pour rejoindre le canal nécessite un nettoyage.

Daniel Ruard indique que des travaux d'entretien ont déjà été engagés et qu'il faut vérifier que le budget nécessaire soit encore disponible. Dans le cas contraire, cet entretien sera reporté en 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h44.